

SOMMAIRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



2024
2031

1 Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031 est réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC. Ce document remplace le PGMR 2016-2020, lequel remplaçait le premier PGMR en vigueur à partir de 2005. Le PGMR comprend un portrait de la MRC, un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, incluant un inventaire, ainsi qu'un diagnostic territorial et un plan d'action qui fixent les orientations régionales. Plus spécifiquement, le plan d'action, qui comprend 23 mesures, présente les secteurs ciblés, les responsables de la mise en œuvre de même qu'une estimation des coûts et de l'échéancier. La MRC a adopté le 9 novembre 2022 par ses résolutions nos 22-317 et 22-277, son projet de PGMR et le 10 juillet 2024 le règlement 24-08 édictant que le PGMR de la MRC de Rimouski-Neigette a été adopté.

2 Démarche

La Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique encadrent le processus de révision du PGMR et son contenu. Le grand objectif derrière la Politique est d'éliminer une seule matière : le résidu ultime. Selon le Plan d'action, les objectifs à atteindre d'ici la fin de 2024 sont les suivants :

- » Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant;
- » Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- » Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- » Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD).

S'y rattachent, aussi, les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui sont:

- » Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025;
- » Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- » Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030;
- » Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

En plus de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs de la Politique, la MRC souhaite mettre en œuvre un PGMR adapté aux particularités de son territoire. Ainsi, le comité de suivi du PGMR composé d'une dizaine de représentants des municipalités a été appelé à contribuer de ses idées, proposer des orientations, des objectifs et des moyens de mise en œuvre acceptables et durables. Également, la MRC a sollicité le Conseil jeunesse intermunicipal afin de contribuer aux réflexions sur le plan d'action. Finalement, des séances de consultation publique ont permis de s'assurer que le PGMR contienne des actions ancrées dans la réalité de notre MRC et réponde aux besoins du milieu.

3 Diagnostic territorial

Un diagnostic territorial a été réalisé afin d'identifier les bons coups et les enjeux actuels du territoire. Une analyse a également permis de comparer la performance de la MRC vis-à-vis les objectifs nationaux. Dans l'ensemble, il est possible de constater que les efforts déployés lors de la mise en œuvre du premier et du second PGMR ont permis à la MRC de dresser un bilan positif lorsqu'elle se compare aux objectifs. En effet, comme démontré au Tableau 1, la MRC est généralement en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés par le plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique, à l'exception des résidus CRD.

Tableau 1: Performance de la MRC de Rimouski-Neigette

Stratégie nationale*	Objectif national	Performance actuelle	Objectif MRC
Résidus ultimes	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant d'ici 2023	576 kg par habitant (Résidentiel + ICI + CRD)	Réduire de 10 % la quantité de matière enfouie par habitant (Résidentiel + ICI + CRD) d'ici 2030
Matières recyclables	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2023	Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : Estimé à 50 %	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tout secteur confondu d'ici 2030
Matières organiques	Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2023	(Excluant les boues municipales) Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : Estimé à 38 %	Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 Recycler 75 % de MO du résidentiel d'ici 2030 Recycler 50 % de la MO des ICI d'ici 2030
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025		
	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025		
	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030		
Résidus CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition d'ici 2023	Estimé à 40 %	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition d'ici 2030

* Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique

4 Orientations, objectifs régionaux et plan d'action

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs de la MRC dans l'atteinte, voire le dépassement des cibles du Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique, cinq grandes orientations sont proposées. À partir de ces orientations, des mesures concrètes ont été ciblées.

1. Augmenter l'offre de proximité

Par cette orientation, la MRC souhaite tendre vers l'uniformisation de l'accès aux différents services en matière de GMR sur le territoire. L'objectif est de pallier les manques et de bonifier l'offre de proximité afin de faciliter la participation des citoyens à une gestion de la matière résiduelle durable.

2. Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire

Par cette orientation, la MRC souhaite maintenir et optimiser l'offre de services en termes de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Ainsi, l'objectif est de tendre vers une pleine optimisation des mécanismes, modèles et infrastructures déjà en place, notamment par le partage d'équipements et de services et une mise à jour réglementaire.

3. Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition

Par cette orientation, la MRC souhaite repenser l'offre pour ces deux types de matière. En effet, la structure actuelle ne permet pas à la MRC de réaliser une performance répondant à ses attentes. Ainsi, l'objectif est de revoir les façons de faire en prenant en considération les apprentissages réalisés dans les derniers PGMR. Compte tenu de l'ampleur de la réflexion et de la volonté de passer à l'action, plus d'une mesure est nécessaire pour bien adresser ce point.

4. Augmenter le partage d'information sur les services offerts

Les trois précédentes orientations permettent de mettre en place des bases solides sur lesquelles les citoyens et ICI peuvent compter. Par conséquent, cette orientation a pour but de diffuser l'information et de faire connaître les infrastructures et l'ampleur des services offerts aux citoyens et aux ICI sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

5. Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Une fois les services uniformisés, optimisés, complétés et partagés, l'objectif est d'impliquer les usagers dans la démarche des 3RV en proposant aux citoyens et ICI d'aller plus loin. Ce faisant, cette orientation vise à inclure les usagers dans les démarches innovatrices permettant de pousser leur implication et de contribuer activement à l'atteinte des objectifs. Cette orientation vise entre autres à partager et vulgariser de l'information plus complexe, à changer certaines réglementations afin de créer des incitatifs ou encore d'organiser des formations et de mettre de l'avant les bonnes pratiques.

Tableau 2: Résumé du Plan d'action 2024-2031

Orientation 1 : Augmenter l'offre de proximité	
1	Mettre en place des solutions environnementales pour la gestion de la matière organique dans les milieux plus isolés
2	Mettre en place des points de dépôt pour les petits produits domestiques visés par une REP dans chaque municipalité
3	Favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens
4	Soutenir les initiatives et projets favorisant les 3RV et ayant des retombées pour la collectivité
5	Améliorer le service d'écocentre en continu
6	Limiter le gaspillage alimentaire
Orientation 2 : Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire	
7	Étudier la prise en charge des contrats de collecte à la MRC pour les 3 voies de collecte
8	Moderniser les règlements encadrant ou affectant la collecte des MR afin de favoriser une saine gestion
9	Encourager des mesures permettant une gestion 3 voies de la matière résiduelle au sein des nouvelles constructions ou de nouveaux développements, ou lors de rénovations majeures
10	Poursuivre l'adaptation des services en fonction des modifications légales provinciales et fédérales
11	Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire
12	Poursuivre l'adhésion des ICI à la collecte de la matière organique
13	Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues d'étangs aérés et de fosses septiques
Orientation 3 : Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition	
14	Rechercher et tester les modes de valorisation des encombrants
15	Pérenniser des outils de valorisation locale pour les encombrants
16	Rechercher et tester des solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD
17	Pérenniser les solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD
Orientation 4 : Augmenter le partage d'information sur les services offerts	
18	Faire des organismes municipaux des exemples
19	Identifier de nouveaux canaux de communication
20	Sensibiliser sur l'importance de la réduction du tri à la source
Orientation 5 : Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle	
21	Compiler et diffuser les données liées à la GMR sur le territoire de Rimouski-Neigette sous forme de bilan
22	Intégrer un accompagnement GMR dans le cadre d'événements à grand déploiement
23	Mettre en place des compléments de services permettant aux acteurs locaux de participer à la diminution de l'enfouissement